



MINISTÈRE DES ARMÉES

**PRÉFECTURE
DE LOIRE ATLANTIQUE**

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE LOIRE ATLANTIQUE**

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

**Autour des installations du parc Donges B de stockage de liquides inflammables
de la Société française Donges-Metz (SFDM)**

sur la commune de Donges (44)

Version enquête publique

Annexe 7-1 Bilan de la concertation : préambule

Les modalités de la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes intéressées par ce projet sont définies par l'article 6 de l'arrêté du ministre de la défense en date du 6 mars 2017 prescrivant ce PPRT ;

Ces modalités sont les suivantes.

La concertation doit s'effectuer pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PPRT qui précède la phase d'enquête publique via les vecteurs suivants :

- Mise à disposition en mairie de DONGES, par les Services de l'Etat, d'un dossier de concertation contenant les documents présentés aux réunions d'association ;
- A la demande de la commune, deux réunions publiques pourront être organisées a minima. Ainsi que le montre le présent bilan, la concertation s'est opérée dans le strict respect des modalités précitées.

Ce bilan comporte deux parties : l'une regroupant des éléments destinés au grand public (cf annexe 7-2), l'autre étant confidentielle (cf annexe 7-3).